# Descriptif type : Modul'up trafic 43

**Revêtement de sol PVC acoustique U4 P3 en pose libre en lés de 2 m**

Fourniture et mise en œuvre d’un **système Modul’up comprenant un revêtement de sol PVC acoustique** et d’une **bande de jonction simple face modul’up (réf 792),** en lés de 2m de large avec une efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée ΔLw = **19 dB** et un poinçonnement rémanent de **0,08mm**.  Ce système sera apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés **U4 P3 E2/3 C2** validé par un Avis Technique de type Modul’up Trafic 33.

Conçu et fabriqué en France à partir de matières premières garanties **sans phtalate**, il devra être constitué d'une couche d'usure de **0,70 mm** et d'une épaisseur de **3,45 mm** sans charge minérale, **groupe T** avec décors teintés masse ou imprimés, à finition mate.

Il devra être doté d'un traitement de surface **avec double réticulation** **(laser + UV) XtremPUR™**, résistant aux rayures et aux agents tachant type bétadine, éosine aqueuse, solution hydroalcoolique et marqueur et ainsi évitera toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.

Sa semelle alvéolaire 100 % PVC, sera adaptée en recouvrement rapide des supports neufs ou anciens, y compris amiantés\*, avec une stabilité dimensionnelle de **< 0,05 %.**

 Il bénéficiera d'un classement de résistance au feu **Bfl-s1 et au glissement R10**.

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant un minimum de 94 références.

Le produit bénéficiera d’une **garantie de 10 ans** et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant)\*\*.

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre **programme Tournesol**\*\*\*.

**Caractéristiques techniques :**

* Réaction au feu : **Bfl-s1**
* **Avis technique n°12/17-1754\_V3** : apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés **U4 P3 E2/3 C2**
* Epaisseur : **3,45 mm** / Couche d’usure : **0,70 mm**
* Masse surfacique totale : **2 830 g/m² (-10 % / +13 %)**
* Résistance à l’abrasion : **Groupe T**
* Poinçonnement rémanent moyen : **0,08 mm** (exigence de la norme <0.20 mm)
* Stabilité dimensionnelle : < 0,05 %
* Résistance au glissement **R10 sur tous les décors**
* Traitement de surface : **double réticulation (UV+LASER) XtremPUR™**
* Efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée ΔLw = **19 dB**
* Ce produit est adapté pour le traitement des remontées en plinthes.

**Mode de pose**

**Pose libre** : Mise en œuvre suivant l'Avis Technique.

Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, Un maintien à l’aide d'une bande de jonction Modul'up au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément une soudure à chaud des joints.

Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d’étanchéité en rive.

L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à chaud - plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

Nettoyage et entretien :

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.

La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* **FDES vérifiée** disponible conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Matières premières garanties **sans phtalate**
* Taux d’émission de TVOC **< 10 μg/m3,** **classe A+** (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH (4)
* Conçu et fabriqué en **France** à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable
* 100 % recyclable \*\*\*
* Solution de recyclage des chutes de pose via le programme **Tournesol**

*\* Selon réglementation en vigueur. \*\* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\*\*Linoleum et PVC -Selon cahier des charges et hors cadre amiante. \*\*\*\*Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*